



## CAROLE MOTO CLUB

### Règlement particulier des courses de vitesse

Vitesse CMC

Vitesse Championnat de la Ligue IDF

Dans le cadre des 4 heures du CMC

le Dimanche 24 mai 2020

Version du 28 février 2020

#### Le code du Sportif

Se conformer aux règles du jeu  
Respecter les décisions des officiels  
Respecter adversaires et partenaires  
Refuser toute forme de violence et de tricherie  
Etre maître de soi en toutes circonstances  
Etre loyal dans le sport et dans la vie  
Etre exemplaire, généreux et tolérant

Ces règlements énoncent de nombreuses limitations et sanctions. Elles ne sont là que pour votre sécurité et le plaisir de tous. Nous espérons que tous les participants comprendront l'intérêt de donner une image sportive irréprochable notamment vis-à-vis de nos détracteurs.

**Pour le sourire et la bonne humeur nous vous faisons entièrement confiance**

Lisez bien ces textes et contactez-nous par courriel sur [cmc@carolemotoclub.fr](mailto:cmc@carolemotoclub.fr) pour toutes questions

## Article 1 - Présentation

Dans le cadre du week-end des « **4 Heures du CMC** », l'association CAROLE MOTO CLUB organise 2 courses de vitesse afin de permettre à tous de s'essayer à la pratique sur circuit en compétition.

Ces courses se dérouleront du **24 mai 2020**, suivant des horaires fixés séparément, **sur le Circuit Carole** (Tremblay en France – 93) d'un développement de 2,055 Km. Elle est placée sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et de la Ligue Motocycliste Ile de France.

Le Carole Moto Club organisera les courses de vitesse suivant les 2 catégories suivantes :

- une course moto de vitesse basé sur le règlement particulier Vitesse CMC.
- une course moto vitesse Ligue IDF basée sur le règlement du Championnat de la ligue FFM Ile de France

**Le nombre maximum de pilotes retenus pour chaque épreuve est de 30 concurrents.**

Les courses feront 18 **tours** pour chaque course de vitesse; l'ordre de départ ayant été défini à l'issue de 1 séance de qualification plus tôt dans la journée.

En fonction de la nature et du nombre de participants dans chaque épreuve, le Carole Moto Club se réserve le droit d'aménager ses horaires.

Les horaires modifiés et les options choisies seront validés vendredi soir lors de la première réunion du Jury samedi soir..

## Article 2 - Organisateur et Secrétariat

Organisateur (siège social) :

### **CAROLE MOTO CLUB**

Philippe Knecht  
16 rue de la Cerisaie  
75004 PARIS  
Tel : 06 88 29 98 44

Secrétariat (adresse de correspondance) :

### **CAROLE MOTO CLUB**

Kevin Roturier  
23 rue du Clos Fontange  
91330 Yerres  
Tél : 06 62 70 40 12

## Article 3 - Juridiction

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux règles générales et techniques de la Commission Nationale de Vitesse (CNV) et de ce règlement particulier. Dans le cas où aucun texte ne s'applique, le Jury est souverain pour trancher un litige.

## Article 4 - Officiels

Président du Jury (délégué FFM)	:Dany	DIEUDONNE
Directeur de Course	: Lionel	ROUET
Directeur de Course adjoint	: Bruno	CONGARD
	:	
Commissaires techniques	: Charles	KRAJKA
	: Bertrand	HESS
	: Vincent	HALLER
	: Teddy	SIMILIA
Chronométrage	: AFC Micro	à confirmer
	: AFC Micro	à confirmer

## Article 5 - Conditions d'accès des machines et des pilotes

Les **motos** admises à l'épreuve devront avoir un moteur 2 temps ou 4 temps d'une cylindrée totale comprise entre 600cc et 1 200 cc. Toute moto pourra être refusée suite aux contrôles techniques si elle ne respecte pas les règlements et les critères de sécurité (aucun remboursement ne pourra être réclamé par les compétiteurs au titre de ce refus).

Les **pilotes** doivent avoir **16 ans** révolus au jour de la course (**15 ans** pour la catégorie 600) et être titulaires d'une licence annuelle compétition en cours de validité ou d'une licence « manifestation ». Aucune restriction particulière ne sera appliquée mais l'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature ne correspondant pas aux critères d'image de l'épreuve dont la principale caractéristique est l'amateurisme.

## Article 6 - Catégories et catégories d'âge

Pour les 2 courses de Vitesse CMC, les classements de base seront les suivants :

- Classement général
- Classement 1000 cc (4 temps)
- Classement 600 cc (4 temps)
- Classement 2 ou 3 cylindres (4 temps)
- Trophée Philippe Grosjean plus de 50 ans (âge révolu la veille de la course)
- Trophée Patrick Bec plus de 60 ans (âge révolu la veille de la course)
- Classement « féminin »

Pour les 2 courses de vitesse de la ligue Ile de France le classement se fera comme décrit dans le règlement particulier de la Ligue IDF.

La cylindrée des « 600 cc » pour les moteurs 4 temps se définit comme suit :

- 4 temps, 4 cylindres : de 401 à 600 cc
- 4 temps, 3 cylindres : de 401 à 750 cc
- 4 temps, 2 cylindres : de 600 à 850 cc

## Conditions d'engagement

Les inscriptions ne seront prises en compte que sous les conditions suivantes :

- Bulletin d'inscription correctement rempli (toutes les informations renseignées et lisibles)
- Le règlement suivant le tarif indiqué sur le bulletin d'inscription
- 1 chèque (séparé du règlement des inscriptions) de caution de 320 Euros
- 1 enveloppe timbrée (tarif lettre) à l'adresse du pilote pour retour du chèque de caution

Les frais d'inscription comprennent la location des transpondeurs.

Les chèques de caution seront renvoyés par Email dans le mois suivant la course.

Les inscriptions répondant à tous les critères énoncés seront validées par les membres du Bureau du Club en tenant compte de leur ordre chronologique d'arrivée au secrétariat (cachet de la poste faisant foi). Si toutes les places sont prises, les inscriptions seront placées sur liste d'attente suivant les mêmes critères chronologiques.

**Le Carole Moto Club se réserve cependant le droit de refuser toute demande d'inscription sans justification et sans recours possible.**

Les désistements seront possibles jusqu'au **20 Avril 2020**. Postérieurement à cette date les frais d'inscription seront remboursés sous réserve que le plateau soit complet et qu'un participant remplaçant ait été trouvé sur la liste d'attente.

La simple réception du dossier d'inscription complet vaut engagement cependant des confirmations d'inscription seront envoyées par courrier au plus tard 10 jours avant la course. En cas de liste d'attente les participants seront tenus informés de la progression de leur place dans la liste.

Des confirmations d'inscription seront envoyées par Email au plus tard 10 jours avant la course.

TARIFS	Membres du CMC	Autres clubs
Vitesse CMC	190,00 €	210 €
Vitesse Ligue IDF	200,00 €	200,00 €

## Article 7 - Vérifications administratives et techniques

Elles sont **obligatoires** et à effectuer dans les délais impartis mentionnés ci-dessous. Les pilotes ou machines ne répondant pas aux impératifs des règlements se verront refuser l'accès à la compétition sans qu'un quelconque remboursement des frais d'inscription puisse être réclamé.

A son arrivée sur le circuit le pilote se présentera aux vérifications administratives muni de sa feuille de confirmation, **de sa licence et de sa carte d'identité**.

Les pilotes non licenciés qui désirent obtenir une licence manifestation doivent également présenter un certificat médical d'aptitude au sport mécanique et à la compétition moto en particulier (**la licence manifestation doit être prise au préalable sur le site de la FFM**).

Il leur sera alors remis : les bracelets d'accès à la piste et aux stands (1 pilote, 2 mécanos), une feuille destinée aux vérifications techniques des motos.

Les motos de route des membres de l'équipe seront autorisées à rentrer sur les paddocks mais devront être stationnées impérativement à l'intérieur de l'emplacement réservé à l'équipe et ne pourront pas servir à des déplacements à l'intérieur des paddocks.

**NB : toute fraude manifeste sur l'usage des bracelets ou des brassards (pilote ou accompagnants) entraînerait l'exclusion immédiate.**

Le participant pourra alors se présenter au contrôle technique avec les éléments suivants : la feuille de contrôle, la machine correctement préparée, l'équipement complet du pilote (et passager). Sur demande le pilote devra pouvoir fournir les documents prouvant la propriété de la machine (carte grise, document RSV, factures avec n° de cadre).

Vérifications	SAMEDI
Administratives	10H00 / 13H00 ET 14H00 / 19H00
Techniques	10H00 / 13H00 ET 14H00 / 19H00

## Article 8 - Règles générales de comportement et de sécurité

### § 8.1 - Préalable et sanctions

Il est rappelé que **les pilotes sont responsables** de leur entourage pour le respect des règles de sécurité dans les paddocks et dans les stands, et de façon générale durant la journée de compétition.

**Tout comportement ou débordement contraire à ces règles et au bon déroulement de l'épreuve pourra se voir sanctionné d'un « Stop and Go » de 30 secondes appliqué pendant la course.**

Toutefois le jury aura la possibilité d'augmenter cette peine jusqu'à l'exclusion de l'épreuve pour les cas les plus graves.

### § 8.2 - Extincteur

Chaque équipe devra posséder un extincteur révisé depuis moins d'un an. Celui-ci devra être d'une capacité minimum de 6 kg pour les appareils à poudre de type A.B.C. ou polyvalente et de 2 kg pour les extincteurs de type CO<sup>2</sup> (neige ou mousse carbonique) efficace sur les feux d'hydrocarbures. **Les extincteurs à eau sont interdits.**

### § 8.3 - Véhicules dans les paddocks

En raison de la taille réduite des paddocks du Circuit Carole nous demandons à tous un minimum d'effort et de bon sens sur l'usage des parkings ! Tous les véhicules sauf un par pilote, devront être stationnés sur les parkings visiteurs et non à l'intérieur même des paddocks.

**Les mini-motos** (hors éventuellement ceux de l'Organisation) **sont interdits... vive le vélo ou le tricycle !**

Tous les déplacements devront être faits à l'allure d'un piéton au pas ; pour les motos le port du casque est obligatoire en toute circonstance dès que le moteur est en marche.

### § 8.4 - Usage des paddocks

L'installation sur les parkings ne se fait pas librement. A leur arrivée chaque équipe se verra affecter un emplacement sur un des parkings du circuit. Chacun doit garder son emplacement propre, en utilisant des poubelles et des bacs à huile mis à disposition. Ces parcs ne peuvent être utilisés à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, sans accord préalable de l'organisateur.

**Il est interdit de percer des trous dans le sol afin de fixer le matériel et d'installer du matériel ou des véhicules en dehors de la zone réservée à l'équipe.**

En raison de l'exiguïté des parkings du Circuit, nous demandons à tous un effort particulier sur ce dernier point afin notamment que les zones de circulation des véhicules de maintenance et de sécurité restent dégagées en toute circonstance.

Tous les **animaux domestiques** doivent impérativement être tenus en laisse.  
Les **enfants** en bas âge doivent impérativement être accompagnés d'un adulte.

Afin de préserver l'environnement il est obligatoire de disposer un tapis sous la moto pour prévenir toute fuite accidentelle de liquide (essence, huile, ...).

Il est important de prévoir de quoi maintenir les tentes au sol (sans système de perçage du sol). A titre d'exemple : parpaings, jerricans remplis d'eau, sangles à fixer aux véhicules, etc....

**Aucun pneu usagé ne doit être laissé sur le circuit !**

### Article 9 - Assurance

Conformément à la réglementation, l'organisation a souscrit une assurance en responsabilité.

### Article 10 - Annulation

Si une épreuve ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne sauraient en être tenus pour responsables et les concurrents, de ce fait, ne pourraient réclamer aucune indemnité. Sauf en cas de force majeure, les concurrents seraient informés de sa suppression cinq jours au moins avant la date de la course.

### Article 11 - Horaires

Ceux-ci sont détaillés séparément en annexe.

**Principe** : l'ensemble des règles ci-dessous concernent uniquement les modifications propres à l'épreuve. Tous les autres articles des REGLES GENERALES POUR LES EPREUVES DE VITESSE et des REGLES GENERALES POUR LES CONTROLES TECHNIQUES DES EPREUVES RELEVANT DES CIRCUITS DE VITESSE ET DE COURSES DE COTE sont applicables par défaut. Ces règles doivent être connues des participants notamment l'ensemble des signaux officiels. Elles sont disponibles sur le site Internet de la FFM et sur [www.carolemotoclub.fr](http://www.carolemotoclub.fr).

Dans ce cadre vous trouverez ci-dessous :

- 1- Les modifications des règles générales pour les épreuves de vitesse
- 2- Les modifications des règles générales pour les contrôles techniques des épreuves relevant des circuits de vitesse et de courses de côte

# MODIFICATIONS DES REGLES GENERALES POUR LES EPREUVES DE VITESSE

## **Art 1.2 – Briefing**

Un briefing sera organisé avant les courses suivant un horaire communiqué le samedi matin. Tout pilote absent sera pénalisé de 10'' en fin de course.

-----

## **Art 2 – Méthodes de qualifications**

Si dans une catégorie, à la date de clôture des engagements, moins de 10 pilotes ou équipages sont engagés, la catégorie pourra être supprimée, les pilotes seront informés de cette décision dans les meilleurs délais.

Seules les motos admises au contrôle technique pourront participer aux essais qualificatifs. Les pilotes devront se présenter en pré-grille 20 mn avant l'heure prévue pour leur séance.

### **Art 2.1 – Essais officiels**

Chaque pilote bénéficiera de 1 séance chronométrée de qualification auxquelles il participera en fonction des règles mentionnées ci-dessous.

#### **Art 2.1.1 – Classe partagée en plusieurs groupes**

(pas de modification)

#### **Art 2.1.2 – Pilotes qualifiés**

Pour être qualifié, un pilote devra remplir 2 conditions :

- avoir réalisé au moins 1 tour chronométré (2 passages sur la ligne d'arrivée).
- avoir réalisé un temps au maximum supérieur de 25% à la moyenne des temps des 3 meilleurs pilotes.

Tout pilote ne remplissant pas ces conditions ne pourra participer à la course et les droits d'engagement ne seront pas remboursables sur ce motif.

(reste de l'article 2 inchangé)

-----

## **Art 7 – Fin de course et résultats**

(précisions)

Les résultats sont basés sur l'ordre dans lequel les coureurs ont franchi la ligne d'arrivée et le nombre de tours accomplis. Pour être classé, un pilote doit avoir effectué au moins un tour complet et avoir passé la ligne d'arrivée après le passage vainqueur de la course dans un délai de 5 mn.

-----

## **Art 7 – Vitesse de circulation dans la voie des stands**

La vitesse de circulation dans la voie des stands est limitée au maximum à **50 Km/h**.

-----

## **Art 11.1 – Caméra**

L'utilisation d'une caméra embarquée sur la moto est soumise à autorisation préalable du contrôle technique afin de s'assurer de l'absence de dangerosité du montage et de sa solidité.

## **Art. 29 – Stands**

Ces règles, quoique mentionnées dans la partie « Course d'endurance » du règlement édité par la FFM, sont applicables à tout moment pour l'ensemble des participants.

(précisions)

L'âge minimum dans les stands est de **14 ans**.

La tenue vestimentaire des personnes accédant aux stands n'est pas réglementée. Cependant nous invitons chacun à faire preuve de bon sens et à comprendre les risques inhérents à cette zone. A titre d'exemple, l'accès sera donc refusé aux personnes torse-nu ou qui ne porteront pas de chaussures fermées (talons hauts interdits).

Afin de préserver l'environnement en cas d'intervention mécanique ou lorsque la moto est parquée à l'intérieur des stands, il est nécessaire de disposer un tapis sous la moto pour prévenir toute fuite accidentelle de liquide (essence, huile, ...).

## **MODIFICATIONS DES REGLES GENERALES POUR LES CONTROLES TECHNIQUES DES EPREUVES RELEVANT DES CIRCUITS DE VITESSE ET DE COURSES DE COTE**

## **Art. 16 – Plaques numéros**

(précisions)

Les pilotes qui, en raison de la participation à un championnat, possèdent déjà des plaques d'autres couleurs que blanches, pourront les conserver pour autant que les numéros soient parfaitement lisibles et d'une couleur bien contrastée par rapport à la couleur de fond.